

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS196

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 38

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« en matière d'évolution »,

les mots :

« quantitatifs et qualitatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.